
Délibération n° 2	Conseil Municipal du Lundi 15 avril 2024
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 5.6 - Exercice des mandats locaux
<p>Le Lundi Quinze Avril deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 02/04/2024</p> <p>Membres présents : 21 puis 20</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 27 puis 26 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 55) puis 25 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des CFU)</p> <p>Affiché le 18/04/2024</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoins, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST.</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 27 puis 26 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 55) puis 25 (Monsieur le maire ne prend pas part au vote des CFU (Compte Financier Unique)).</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
<p>Objet : Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2023 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2023 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 2123-24-1-1,

Vu la loi n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 93,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

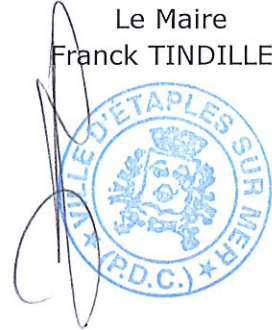
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités versées en 2023 ci-après :

INDEMNITÉS ÉLUS	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2023
ANDRÉ GÉRARD	5 110,20 €
ARELE ANDRÉA	2 521,02 €
BACLET ADRIEN	2 521,02 €
BAILLET SÉBASTIEN	12 790,14 €
BEURAIN CHRISTELLE	12 790,14 €
BONVOISIN RENÉ	3 747,54 €
BOUTOILLE JOSIANE	3 747,54 €
BOUVILLE JEAN-PIERRE	2 521,02 €
CADET FRÉDÉRIC	2 521,02 €
DELSAUX DOMINIQUE	12 790,14 €
DENEUX SOPHIE	2 521,02 €
DUFOUR LYLIANE	2 521,02 €
GHESELLE BERNARD	12 790,14 €
GOSSELIN JEAN-MICHEL	3 747,54 €
GOSSELIN JUSTINE	2 521,02 €
HURTREL GRÉGORY	2 521,02 €
LANQUETIN CHARLES	12 790,14 €
LISIK MARIE-ANTOINETTE	2 521,02 €
MAILLART MARYSE	12 790,14 €
NEMPONT MARINE	3 747,54 €
PRUVOST CORALIE	3 747,54 €
RAMET PHILIPPE	3 747,54 €
ROSSIGNOL CAROLINE	2 521,02 €
TILLIER NATHALIE	12 790,14 €
TINDILLER FRANCK	56 455,56 €
WACOGNE AURORE	3 747,54 €
WAUQUIER BERNARD	12 790,14 €

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 18 avril 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

